



SOMMAIRE

Vie de la commune

- Nouveaux horaires de vos Mairies
- Une bibliothèque qui mérite le détour !

Social

- Navette des seniors : les modalités évoluent
- Permanences de la mission locale et reprise des permanences sociales

Événement sportif

- RDV incontournable : le Circuit des Ardennes international

Cadre de vie - Environnement

- Retour de la collecte gratuite des déchets pour les seniors
- Rappel de l'usage des déchets verts
- Déchetteries fermées les jours fériés d'avril et mai 2023

Urbanisme

- Infractions au droit de l'urbanisme

Animations

- Agenda

Flash-info

ÉDITORIAL

Comme de tradition au cours des mois de mars et d'avril, le Conseil municipal débat des orientations budgétaires de la Commune nouvelle de Bazeilles et votera le budget annuel lors de la réunion du Conseil le vendredi 14 avril 2023. C'est dans une période incertaine que nous devons élaborer ce budget. Nous avons décidé, encore cette année, de **ne pas augmenter les taux d'imposition communaux**. Malgré cela, la hausse du coût de l'énergie et l'inflation galopante vont impacter nos dépenses.

En élus responsables, nous travaillons sur l'amélioration énergétique des bâtiments et les économies de fluides :

- l'éclairage public est éteint la nuit dans tous les quartiers,
- certains bâtiments communaux vont bénéficier d'améliorations dans leur isolation thermique (par ex. : changement des portes et fenêtres des écoles et de la Mairie).
- des panneaux photovoltaïques seront installés sur les nouveaux ateliers municipaux...

Cela fait presque 3 ans que vous nous avez fait confiance pour diriger la commune et **beaucoup de projets verront le jour en 2023-2024** :

- la réécriture du Plan Local d'Urbanisme,
- la présentation du projet de territoire,
- la consultation de la population en vue du mariage avec la commune de La Moncelle,
- la création d'un nouvel accueil à la Mairie de Bazeilles pour les usagers,
- la création d'une maison médicale à Bazeilles,
- les travaux d'amélioration des conditions d'accueil des usagers de l'école élémentaire.

Le Conseil municipal, en étroite collaboration avec le C.C.A.S. de Bazeilles, **poursuit son action et son aide en faveur des plus fragiles et des plus démunis d'entre nous**. La solidarité reste une de **nos priorités comme l'éducation de nos enfants** où la municipalité met tous les moyens nécessaires dans les écoles maternelle et élémentaire. Une pensée pour nos amis d'Ukraine où la guerre n'en finit pas de sévir. Nul ne sait quand ce conflit se terminera mais il engendre bien des incertitudes envers l'avenir.

Dans un monde tourmenté, l'équipe municipale **continue son action** en toute responsabilité **pour le développement et la qualité de vie de notre commune**.

Je vous souhaite un bon printemps en douceur.

Marc GUÉNIOT

Maire délégué de Bazeilles

QUELQUES IMAGES DE DÉCEMBRE 2022 À MARS 2023



Animations de fin d'année :

- Concert de jazz-gospel des "Citrons bleus" en l'église Saint-Martin de Bazeilles
- Chants de Noël interprétés par les enfants des écoles de Bazeilles
- Cyclo-cross de Noël (Org. : A.M.C. Ville de Bazeilles).



Cl. Julo Sanvoize



Et toujours plus d'actualité sur l'application mobile de Bazeilles !

(téléchargeable gratuitement sur votre téléphone et votre tablette sur AppStore (Apple) et Play Store (Android)).



Repas du Maire offert aux seniors de la Commune
(Org. : C.C.A.S. de Bazeilles)



Cl. Rotary Club

Brocante de Printemps (Org. : Bazeilles animation)

Si vous souhaitez nous envoyer quelques photos des manifestations organisées dans la Commune nouvelle de Bazeilles, nous publierons les meilleures dans le prochain *Flash-info*.

Contact :

bazeillescommunication@gmail.com

NOUVEAUX HORAIRES DE VOS MAIRIES

Depuis le 6 février 2023, les Mairies ont adapté leurs horaires pour mieux répondre aux attentes du public. Voici donc les nouveaux horaires d'ouverture :



Bazeilles

Jours et Horaires :

- . Lundi au Jeudi :
9h-12h et 15h-17h
- . Vendredi :
9h-12h
- . Samedi :
10h-12h



Prise de RDV avec
M. le Maire
Francis BONNE :
03 24 27 19 12



Rubécourt-et-Lamécourt

Jours et Horaires :

- . Lundi :
14h-17h

En dehors de ces ouvertures,
s'adresser à la Mairie de
Bazeilles



Prise de RDV avec
M. le Maire délégué
Mistral BANA :
03 24 27 19 12



Villers-Cernay

Jour et Horaires :

- . Mardi :
9h30-13h

En dehors de ces
ouvertures,
s'adresser à la Mairie
de Bazeilles



Prise de RDV avec
M. le Maire délégué
Michel GAUTRON :
03 24 27 19 12

UNE BIBLIOTHÈQUE QUI MÉRITE LE DÉTOUR !

Chaque année, la Mairie de Bazeilles accorde un budget pour acquérir **les dernières nouveautés** et enrichir les ouvrages proposés aux lecteurs. **Ils viennent d'arriver ! Venez vite emprunter gratuitement les derniers best-sellers, livres policiers ou romans d'auteurs contemporains.....** Qu'attendez-vous pour être les premiers ?



Parmi **plus de 3 000 livres**, Mmes Chantal NIOTTE et Agnès PICARD sauront parfaitement vous conseiller :

- ➔ 1 300 romans
- ➔ 200 ouvrages de littérature classique
- ➔ plus d'une 100^{ème} de livres de littérature étrangère
- ➔ 250 livres d'histoire
- ➔ 300 policiers
- ➔ 40^{ème} d'écrits sur les Ardennes
- ➔ 50^{ème} de BD
- ➔ 500 à 600 livres pour enfants
- ➔ etc-etc...

Il y en a pour **tous les goûts et... tous les âges !**



Chaque lundi (hors vacances scolaires)

De 15h à 17h (jusqu'au 30 avril 2023 - horaires d'hiver)

De 17h à 19h (du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023 - horaires d'été)

Au rez-de-chaussée de la Mairie de Villers-Cernay

Prêt gratuit (3 semaines)

Inscription sur simple présentation d'une pièce d'identité.

Bonne lecture à tous !

NAVETTE DES SENIORS : LES MODALITÉS ÉVOLUENT



A compter d'avril 2023, les modalités de la navette mise en place par le C.C.A.S. de la Commune nouvelle de Bazeilles, pour le transport des personnes de + de 65 ans* en direction de la zone commerciale "Mac-Mahon" (afin de faire leurs achats) évoluent.

Ce transport aller-retour en bus est toujours proposé le **vendredi matin gratuitement sur simple inscription préalable** (afin de recevoir une carte de transport) mais il aura lieu dorénavant **tous les 15 jours** (y compris juillet et août 2023).

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, contactez la Mairie de Bazeilles.



Aller :

- Villers-Cernay : 8h45
- Rubécourt-et-L. : 8h55
- Bazeilles :
 - Rue du Général Lebrun : 9h05
 - Place de la République : 9h10
 - Rue de Flamanville : 9h15
- Zone commerciale "Mac-Mahon" : 9h20



Retour :

- Zone commerciale "Mac-Mahon" : 11h15
- Bazeilles :
 - Rue de Flamanville : 11h20
 - Place de la République : 11h25
 - Rue du Général Lebrun : 11h30
- Rubécourt-et-L. : 11h40
- Villers-Cernay : 11h50



Calendrier (avril-mai) :

Vendredi 14 avril 2023
Vendredi 28 avril 2023
Vendredi 12 mai 2023
Vendredi 26 mai 2023

* Il est possible d'être accompagné durant cette matinée par un(e) conjoint(e) ou une personne de votre choix.

PERMANENCES DE LA MISSION LOCALE ET REPRISE DES PERMANENCES SOCIALES

Les permanences de la Mission locale (pour les jeunes de 16-25 ans en difficulté) se poursuivent tous les 15 jours à Bazeilles et, **à compter du mois de mai 2023, celles de l'assistante sociale reprennent à Bazeilles**, avec l'arrivée de Mme Magali DUPONT.



Mission locale



Prochaines permanences (avril-mai) :

Jeudi 6 avril 2023 (9h-12h)
Jeudi 20 avril 2023 (9h-12h)
Jeudi 4 mai 2023 (9h-12h)



Lieu

Mairie de Bazeilles



Prise de RDV :

03 24 29 21 12
contact@milo-sedan.fr



Assistante sociale



Prochaines permanences (mai) :

Jeudi 11 mai 2023 (9h-12h)
Jeudi 25 mai 2023 (9h-12h)



Lieu :

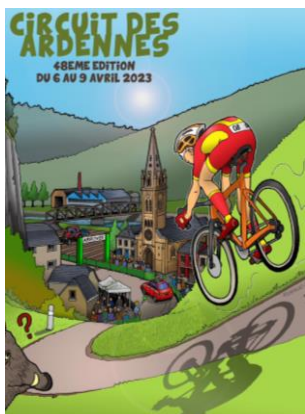
Mairie de Bazeilles



Prise de RDV :

03 24 29 14 10

RDV INCONTOURNABLE : LE CIRCUIT DES ARDENNES INTERNATIONAL



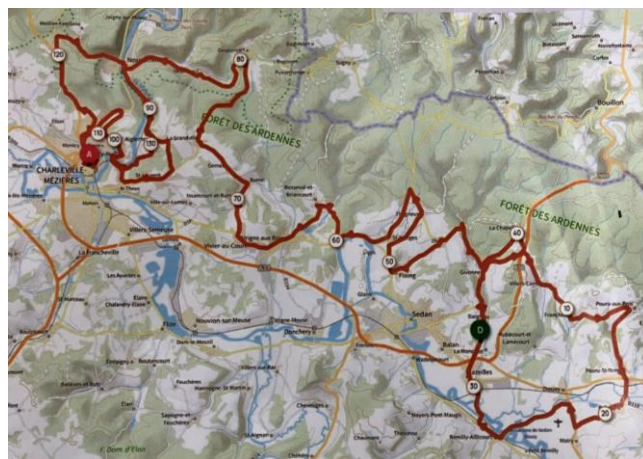
Bazeilles : Ville sportive. Bazeilles : Ville du cyclisme !

Pour la 4^e fois, la Commune nouvelle de Bazeilles renouvelle sa participation à la grande épreuve sportive du **"Circuit des Ardennes International"**.

La Commune nouvelle de **Bazeilles sera, le dimanche 9 avril, la Ville départ de la 4^e** (et dernière) **étape**, longue de 139km, qui traversera le territoire de notre commune **de Bazeilles à ... Villers-Cernay !**

Pour sa 48^e édition, **plus de 150 coureurs** et 26 équipes du haut du tableau de classement de l'UCI, représentant les meilleures formations de cyclistes professionnels, se donneront rendez-vous **sur la Place de la République** (place de la Mairie) à Bazeilles.

Ainsi, le temps d'une matinée, la place de la République sera aménagée suivant le même modèle que les villes de départ du Tour de France ! Vous pourrez **accéder librement à la Place dès 10h30** et **rencontrer vos coureurs favoris** (signatures : de 11h05 à 12h25) et **participer aux animations**.



Rendez-vous pour cette belle épreuve sportive !



Le départ fictif est prévu vers 12h40 devant la Mairie de Bazeilles. Les coureurs remonteront la rue Gambetta, l'avenue de la Dernière cartouche, puis la rue du Dr Abd-el-Nour puis **s'élanceront officiellement de La Moncelle** (La Ramorie - en direction de Daigny) **vers 12h43** et atteindront **Villers-Cernay** (D4-Pont de La Chapelle) **vers 12h52**.

Un second passage est prévu à **Bazeilles vers 13h26** (PN7, puis D764 et D129) et à **Villers-Cernay vers 13h37** (D4-Pont de La Chapelle).

STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ



La circulation et le stationnement des véhicules **seront strictement interdits** le dimanche 9 avril 2023 **de 7h00 à 15h00** sur la **Place de l'Infanterie de marine, Place de la République et rue Gambetta** à Bazeilles (Arrêté municipal N° 6/2023).

Tout véhicule ne respectant pas ces dispositions pourra éventuellement faire l'objet d'une **mise en fourrière aux frais de son propriétaire**.



Venez encourager les coureurs le dimanche 9 avril !

COLLECTES GRATUITES DES DECHETS VERTS POUR LES SENIORS

Pour sa 8^e année consécutive, Ardenne Métropole propose du **17 avril au 10 novembre 2023** inclus **le ramassage gratuit des déchets verts** auprès des personnes âgées **d'au moins 75 ans ou handicapées** (titulaires d'une carte d'invalidité à 80% ou +).

Pour bénéficier de cette collecte tous les 15 jours (que vous habitiez à Bazeilles, à Rubécourt-et-Lamécourt ou à Villers-Cernay), **il suffit de s'inscrire auprès de la Mairie de Bazeilles avec :**

- ✓ **une copie de votre carte d'identité,**
- ✓ **et copie de votre carte d'invalidité** (pour les personnes reconnues handicapées).

La Mairie de Bazeilles se chargera de faire suivre votre dossier au Service d'Ardenne Métropole (Service prévention et collectes des déchets).

La date limite d'inscription est fixée **au plus tard le Vendredi 28 avril 2023** (fermeture de la Mairie de Bazeilles à 12h00). Après cette date, les inscriptions seront prises en compte pour la session 2024.

Les inscriptions sont automatiquement reportées d'une année sur l'autre. Il est donc **INUTILE d'effectuer la moindre démarche si vos déchets verts étaient déjà ramassés l'an dernier.**



Les personnes inscrites recevront un courrier de la part du "Service prévention et collectes des déchets" d'Ardenne Métropole leur précisant le jour de la collecte sur leur secteur. **La collecte est effectuée une semaine sur deux.** Il n'y a pas de rattrapage de collecte pour les jours fériés.

(Pour information : la superficie de votre terrain d'habitation servira à déterminer la dimension de votre container de collecte.)

RAPPEL : CONSIGNES POUR LES DÉCHETS VERTS

 **Le brûlage de déchets verts ("feux de jardin") est strictement interdit** pour les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts dans l'ensemble de la Commune nouvelle de Bazeilles (Principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental).

Pour éliminer vos déchets, les solutions sont :

→ **la dépose GRATUITE à la déchetterie de Glaire**

Du lundi au samedi : 8h-12h et 14h-18h

Fermé : Dimanche et jours fériés

Accès par badge ou document d'identité justifiant votre domiciliation sur le territoire d'Ardenne Métropole (en cas d'absence de badge) et limité à 1m³/jour

→ **l'utilisation d'un composteur**

Vous pouvez faire une demande de composteur gratuit auprès d'Ardenne Métropole :

Téléphone : 0800 29 83 55 (appel gratuit)

Site : <https://ardenne-metropole.fr/dechets/>

JOURS FÉRIÉS EN AVRIL ET MAI

 Toutes les déchetteries du territoire seront fermées les lundis :

- 10 avril 2023 (lundi de Pâques),
- 1^{er} mai 2023,
- 8 mai 2023.

Merci par avance pour votre compréhension

REMISE DES PRIX "MAISONS FLEURIES 2022"

La Mairie de Bazeilles remettra les Prix aux lauréats le Vendredi 21 avril 2023 à partir de 18h30 (Salle de l'Infanterie de marine).

La réalisation de travaux sans autorisation préalable ou non conformes à l'autorisation délivrée (permis de construire, d'aménager, de démolir ou déclaration préalable) **constitue une infraction** au code de l'urbanisme pouvant faire l'objet de poursuites judiciaires. **Il s'agit d'un délit !**

Selon les dispositions de l'article L.480-1 du code de l'urbanisme, le Maire, qui a connaissance d'une infraction au code de l'urbanisme, doit dresser procès-verbal.

Contrairement à ce qui est régulièrement avancé, il ne s'agit pas d'une délation, mais **d'une obligation**. L'article 40 du code de procédure pénale oblige "toute autorité constituée, **tout officier public** ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, **d'en aviser sans délai le procureur de la République**".

Le Maire qui a connaissance d'une infraction **doit intervenir rapidement** afin de la faire cesser ce qui augmente les possibilités de régularisation **en évitant d'enclencher une poursuite pénale** à l'encontre de son auteur.

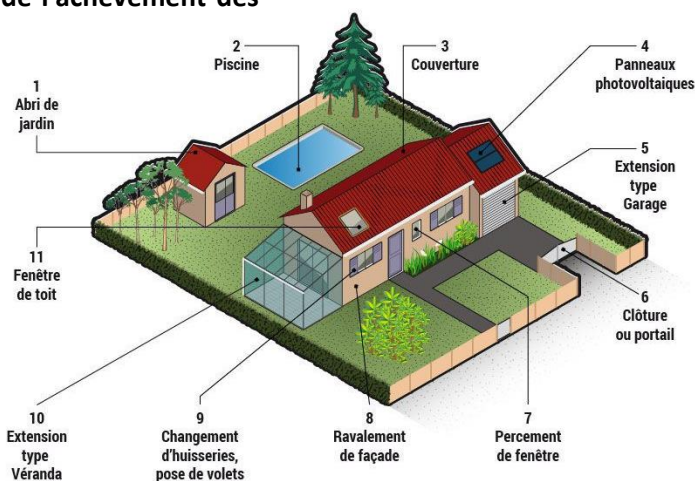
La constatation de l'infraction, concrétisée par le procès-verbal, **peut s'effectuer pendant une durée de 6 ans à compter de l'achèvement des travaux**.

Cependant, la commune peut assigner le contrevenant au tribunal judiciaire (civil) **pendant 10 ans après achèvement des travaux**. À l'issue de cette procédure, le juge **peut ordonner la mise en conformité des travaux ou la démolition**.

Après les 10 ans de prescription, la Mairie peut refuser une demande de permis ou d'autorisation préalable.

Ce sera notamment le cas si :

- les travaux irréguliers sont **dangereux**,
- Il y a eu une **condamnation à démolir la construction initiale**,
- la construction est **en zone protégée** (parc national ou site classé),
- la construction se situe **sur le domaine public**,
- la construction a été réalisée sans aucun permis (pour les constructions **postérieures à 1943**),
- la construction se situe dans une **zone où un plan de prévention des risques naturels** est applicable (inondation, mouvements de terrain, séisme, avalanches, etc...).



! SANCTIONS ENCOURUES

L'article L. 480-4 du code de l'urbanisme prévoit à l'encontre du contrevenant une « **amende comprise entre 1 200 euros** et un montant qui ne peut excéder, soit dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à **6.000 euros par mètre carré de surface construite**, démolie ou rendue inutilisable (...) **soit**, dans les autres cas, un montant de **300.000 euros** ».

En cas de **récidive**, outre la peine d'amende ainsi définie, un **emprisonnement de six mois** pourra être prononcé. Les personnes morales encourrent une sanction plus sévère que les personnes physiques.



Vendre un bien immobilier édifié sans permis ou comportant des travaux irréguliers est très risqué. Si l'acquéreur ne connaît pas le caractère illégal du bien qu'il achète, **il s'agit d'un vice caché**.

L'acquéreur qui découvre ce vice caché est en **droit de demander au vendeur des dommages-intérêts, voire l'annulation de la vente !**

AGENDA

(Liste non exhaustive et sous réserve de modifications)

Dimanche 9 avril 2023 :

48^e Circuit des Ardennes international dans la Commune nouvelle de Bazeilles

📍 **Bazeilles et Villers-Cernay**

🕒 10h30-12h30

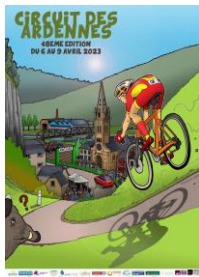
Ouverture du village sur la Place de la République à Bazeilles
Présentation des 26 équipes

🍷 Gratuit

🕒 Entre 12h40 et 13h45

Rassemblement des équipes
Départ fictif de la place de la République vers l'avenue

Abd-el-Nour (12h43) puis direction Villers-Cernay (12h52) et 2^e passage à Bazeilles vers 13h26 (PN7, puis D764 et D129) **et à Villers-Cernay vers 13h37** (D4 - Pont de La Chapelle).



Dimanche 30 avril 2023 :

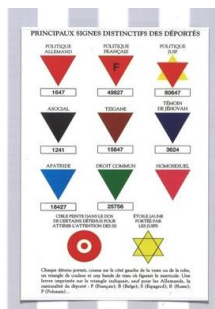
Cérémonies - Journée nationale du souvenir de la déportation

📍 **Bazeilles**

🕒 10h45 : Rassemblement sur la Place de la République

🕒 10h50 : Dépôt de gerbes au Monument aux morts sur la Place de la République

Pas de cérémonie à Rubécourt-et-Lamécourt ni à Villers-Cernay.



Lundi 1^{er} mai 2023 :

Cavalcade de Bazeilles sur le thème des "Comédies musicales"

📍 **Bazeilles**

🕒 14h30 : Rassemblement devant les Ateliers municipaux (en face du Stade de Bazeilles)
15h : Départ du cortège

🕒 16h30 env. : Arrivée sur la Place de la République
17h45 : Embrasement de la poupée



Lundi 8 mai 2023 :

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 dans la Commune nouvelle de Bazeilles

📍 **Bazeilles**

🕒 9h30 : Dépôt de gerbes à la Rapaille (Monument en face de la Croix de Mac-Mahon)

🕒 9h50 : Dépôt de gerbes au Monument aux morts sur la Place de la République

📍 **Rubécourt-et-Lamécourt**

🕒 11h00 : Rassemblement au Monument aux morts et dépôt de gerbes

📍 **Villers-Cernay**

🕒 11h30 : Rassemblement au Monument aux morts et dépôt de gerbes.

N.B. :

Les drapeaux de l'U.N.C. et de l'Amicale des T.D.M. seront présents sur tous les sites.



Samedi 6 mai et Dimanche 7 mai 2023 :

19^e Salon des vins - Millésimes

📍 **Bazeilles**

📍 Salle de Montvillers

🕒 Samedi : 10h00-20h00

🕒 Dimanche : 10h00-18h00

🍷 Entrée : 6 €

Verre de dégustation : 2,50 €

5 stands gastronomiques

Poss. de restauration sur place.

Participation du Lycée des métiers de Bazeilles.



Samedi 13 mai 2023 :

Nuit européenne des musées

📍 **Maison de la Dernière cartouche à Bazeilles**

🕒 18h00-23h00

🍷 Gratuit

Venez (re-)visiter ce lieu historique, l'ancienne auberge Bourgerie, aménagée en musée et lieu de mémoire depuis 1950 et modernisée en 2014.

Un lieu à voir - ou revoir - ab-so-lu-ment !

